



ARRETE 2020-133 PORTANT DÉSIGNATION DES RESPONSABLES DE DEPARTEMENTS, COORDINATEURS DE FILIERES, RESPONSABLES DE FORMATION DU CUFR DE MAYOTTE

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret n° 2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte,
Vu le Règlement Intérieur du CUFR de Mayotte et notamment son article 12,
Vu l'Arrêté 2019-86 du 29 Août 2019 portant désignation des responsables de départements, coordinateurs de filières, responsables de formation du CUFR de Mayotte.*

Le directeur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte

ARRETE

Article 1^{er} : Responsables de Départements

Sont désignés pour une période de deux ans (années universitaires 2020-2021/2021-2022) :

Monsieur CHEIK AHAMED Abal-Kassim, maître de conférences en mathématiques appliquées et informatique, est désigné responsable du Département Sciences de l'Éducation.

Madame GOLLÉTY Claire, maître de conférences en écologie, est désignée responsable du Département Sciences et Technologies.

Monsieur JEANSON Matthieu, maître de conférences en géographie, est désigné responsable du Département Lettres et Sciences Humaines.

Monsieur M'SAÏDIÉ Thomas, maître de conférences en droit public, est désigné responsable du Département Droit-Économie-Gestion.

Article 2 – Coordinateurs de filières

Sont désignés pour une période de deux ans (années universitaires 2020-2021/2021-2022) :

Madame FONTAINE Éva, professeure certifiée en sciences de la vie, est désignée coordinatrice de la filière de sciences de la vie.

Monsieur GUÉRIN Clément, professeur agrégé de mathématiques, est désigné coordinateur de la filière de mathématiques générales.

Madame LONGEPÉE Esméralda, maître de conférences en géographie, et **Monsieur MAHADALI Casimir**, professeur certifié de géographie, sont désignés coordinateurs de la filière de géographie.

Messieurs MALELA Buata, maître de conférences en littérature, et **PHOMSAVANH Anoulack**, professeur agrégé de lettres, sont désignés coordinateurs de la filière de lettres modernes.

Monsieur M'SAÏDIÉ Thomas, maître de conférences en droit public, est désigné coordinateur des filières de droit et d'administration, économique et sociale.

Article 3 – Responsables de formations

Sont désignés pour une période d'un an (année universitaire 2020-2021) :

Madame AUBUSSON Marie-Agnès, enseignante maître formatrice, **Monsieur AYITÉ AYI-KUTU Léopold**, professeur certifié en informatique, **Monsieur GIRARD Bruno**, professeur certifié en informatique, sont désignés responsables du Certificat de compétences numériques de l'enseignement supérieur (PIX).

Monsieur CHEIK AHAMED Abal-Kassim, maître de conférences en mathématiques appliquées et informatique, est désigné responsable pédagogique de la formation « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » (Diplôme universitaire/Master), mention 1^{er} degré.

Madame FONTAINE Éva, professeure certifiée en sciences de la vie, est désignée responsable des parcours « biochimie » et « accès santé » dans la licence de sciences de la vie.

Monsieur GIRARD Bruno, professeur certifié en informatique, est désigné responsable du diplôme inter-universitaire « Enseigner l'Informatique au Lycée ».

Madame GRUSELLE Sophie, professeure des écoles et conseillère pédagogique, est désignée responsable de la licence « Sciences, technologies et humanités », parcours pluridisciplinaire.

Monsieur M'SAÏDIÉ Thomas, maître de conférences en droit public, est désigné responsable de la licence professionnelle « Développement de projets de territoires ».

Monsieur MALELA Buata, maître de conférences en littérature, est désigné responsable du diplôme universitaire « Société, langues et cultures de Mayotte ».

Madame MERCIER Karine, contractuelle en sciences sociales, est désignée responsable du diplôme universitaire de « préparation aux études supérieures ».

Madame MORI Miki, maître de conférences en sciences du langage, est désignée responsable du Certificat de compétences en langues étrangères de l'enseignement supérieur (CLES).

Monsieur RAMAROSON Andry, maître de conférences en sciences de gestion, est désigné responsable de la licence professionnelle « Management et gestion des organisations » et du diplôme universitaire « Étudiant-Entrepreneur ».

Monsieur THILLE Alain-Frantz, professeur agrégé en histoire et géographie, est désigné responsable du diplôme universitaire « Valeurs de la République et Religions ».

Article 4 – Référents

Sont désignés pour une période d'un an (année universitaire 2020-2021) :

Madame AUBUSSON Marie-Agnès, enseignante maître formatrice, est désignée référente « numérique pédagogique » dans le cadre du Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » mention 1^{er} degré.

Madame BERKA Daouya, Directrice des services, est désignée référente « Covid-19 » en application de la circulaire ministérielle du 7 septembre 2020.

Monsieur BONFILS Philippe, professeur agrégé de droit privé, Doyen honoraire de la Faculté de Droit et de Science politique d'Aix-Marseille Université, est désigné référent à l'intégrité scientifique du CUFR de Mayotte.

Madame DUREYSSEIX Fanny, maître de conférences en sciences du langage, linguistique et phonétique générales, est désignée référente « édition des ressources » dans le cadre du Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » mention 1^{er} degré.

Madame FONTAINE Éva, professeure certifiée en sciences de la vie, est désignée référente « égalité » chargée de la prévention et du traitement des violences sexistes et sexuelles.

Madame GUILLON Colette, professeure agrégée de mathématiques, est désignée référente « fête de la science ».

Madame MANROUFOU Angaya, enseignante maître formatrice, est désignée référente « coordinatrice EMF-Rectorat pour le CUFR de Mayotte - INSPÉ de La Réunion » dans le cadre du Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » mention 1^{er} degré.

Monsieur MERIEL Pascal, maître de conférences en sciences de l'éducation, est désigné référent chargé de la contextualisation dans le cadre du Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » mention 1^{er} degré.

Monsieur M'SAÏDIÉ Thomas, maître de conférences en droit public, est désigné référent « fête du droit ».

Madame NEDJAR Leila, Directrice des ressources humaines, est désignée référente « Covid-19 » en application de la circulaire ministérielle du 7 septembre 2020.

Monsieur THILLE Alain-Frantz, professeur agrégé en histoire et géographie, est désigné référent laïcité en charge de la prévention de la radicalisation.

Madame URIBE Laura, maître de conférences en sciences du langage, est désignée référente « langues » dans le cadre du Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » mention 1^{er} degré.

Article 5 : Chargé de missions

Est désigné pour une période d'un an (année universitaire 2020-2021) :

Monsieur GIRARD Bruno, professeur certifié en informatique, est désigné chargé de mission sur une étude d'opportunité pour la création d'une formation supérieure en informatique et multimédia au CUFR.

Article 6 : Autres fonctions

Sont désignés pour une période d'un an (année universitaire 2020-2021) :

Monsieur CHARPENTIER Philippe, maître de conférences en sciences de l'éducation, est désigné responsable « recherche » dans le cadre du Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » mention 1^{er} degré.

Monsieur CLAVERIE Thomas, maître de conférences en biologie, est désigné responsable du bateau de travail du CUFR.

Monsieur COLBOC Dominique, professeur des écoles et conseiller pédagogique, est désigné responsable de l'alternance intégrative en 1^{ère} année dans le cadre du Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » mention 1^{er} degré.

Monsieur CORSE Emmanuel, maître de conférences en biologie, est désigné responsable du laboratoire.

Madame DI BETTA Myriam, enseignante maître formatrice, est désignée responsable de l'alternance intégrative en 2^{ème} année dans le cadre du Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » mention 1^{er} degré.

Monsieur GIRARD Bruno, professeur certifié en informatique, est désigné responsable de la plateforme Moodle.

Messieurs GOUSSARD Pierre, professeur agrégé de mathématiques, et **GUÉRIN Clément**, professeur agrégé de mathématiques, sont désignés co-directeurs des études.

Madame GRUSELLE Sophie, professeure des écoles et conseillère pédagogique, est désignée responsable de l'alternance intégrative en licence « Sciences, technologies et humanités », parcours pluridisciplinaire.

Monsieur RAMAROSON Andry, maître de conférences en sciences de gestion, est désigné directeur du PÉPITE Mayotte.

Monsieur ROSE Jean-Louis, professeur agrégé de lettres, est désigné responsable du Pôle Culture.

Sont désignés jusqu'à expiration des pouvoirs du conseil d'administration constitué à l'issue des élections universitaires du 18 octobre 2016 conformément aux dispositions de la délibération 2018-37 du Conseil d'administration du CUFR de Mayotte :

Monsieur SUCRÉ Elliott, maître de conférences HDR en biologie, est désigné vice-président de la commission scientifique.

Monsieur TROUSSELLIER Marc, directeur de recherches CNRS, est désigné président de la commission scientifique.

Article 7

Les personnes ci-dessus désignées bénéficieront du référentiel – état de service fait.

Article 8

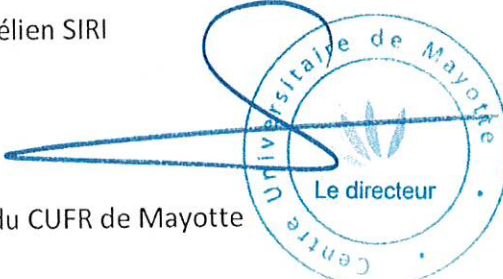
L'arrêté 2019-86 du 29 Août 2019 portant désignation des responsables de départements, coordinateurs de filières, responsables de formation du CUFR de Mayotte est abrogé.

Article 9

La directrice des services et l'agent comptable du CUFR sont chargés pour ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dombéni, le 28 septembre 2020

Aurélien SIRI
Directeur du CUFR de Mayotte



Voies et délais de recours

Si vous estimez que cette décision est irrégulière vous pourrez former :

- soit un **recours administratif**, gracieux devant l'autorité auteur de la décision (directeur d'établissement)
- soit un **recours hiérarchique** devant le ministre chargé de l'enseignement supérieur (direction générale des ressources humaines).

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.

Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration.

Vous disposez alors de deux mois pour former le recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant votre recours gracieux, vous disposez de deux mois à compter de la notification de cette décision expresse, pour former le recours contentieux.

- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Mamoudzou ou devant le Conseil d'Etat si vous êtes professeur de l'enseignement supérieur, dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. »

